

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil municipal
Herriko Kontseiluaren Delibero Erregistroaren Agiria

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

OBJET / GAIA : CAF : Convention Territoriale Globale 2024/2027 du pôle territorial Errobi.

DATE DE CONVOCATION / DEIALDIAREN DATA : 22 février 2024

Nombre de conseillers en exercice / ordezkarien kopuru orokorra : 29
Nombre de présents / hor zirenak : 25
Nombre de votants / bozkatu dutenak : 29

L'an deux mille vingt-quatre, le ving-huit février, à dix-neuf heures, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Christian DEVEZE, Maire.

Etaient présents : M. Christian Devèze, Maire, Mme Eliane Aizpuru, M. Jean-Noël Magis, Mme Yolande Huguenard, M. Didier Irastorza, Mme Marie Aristizabal, M. Robert Poulou, Mme Christiane Hargain-Despéries, M. Vincent Goytino, adjoints, Mme Véronique Cadepond-Larronde, Mme Corinne Othatcegy, M. Jean-Paul Eyherachar, Mme Nicole Amestoy, Mme Isabelle Ayerbe, Mme Maud Gastigard, Mme Carmen Gonzalez, M. Peio Etxeleku, M. Jean-François Lacosta, Mme Argitxu Hiriart-Urruty, M. Philippe Bacardatz, Mme Nathalie Aïçaguerre, M. Jean-Paul Alaman, Mme Amaia Beyrie, M. Alain Boscq, M. Xabier Heguy, conseillers municipaux.

Absents ou Excusés : M. Jean-Jacques Lassus, M. Roger Barbier, Mme Bernadette Remeau, M. Sébastien Carre, conseillers municipaux.

Procuration : M. Jean-Jacques Lassus à M. Christian Devèze ; M. Roger Barbier à M. Robert Poulou ; Mme Bernadette Remeau à Mme Véronique Cadepond-Larronde ; M. Sébastien Carre à M. Vincent Goytino.

Secrétaire / Idazkaria : A l'unanimité des membres présents, Mme Véronique Cadepond-Larronde est désignée secrétaire de séance.

M. Goytino, adjoint, expose :

Par délibération en date du 29 mars 2021, le Conseil municipal a approuvé la mise en place de la Convention Territoriale Globale pour la période 2020/2023.

Cette convention, co-signée avec la Caisse d'Allocations Familiales, la Communauté d'Agglomération Pays Basque et les onze communes du Pôle territorial Errobi (Arcangues, Bassussary, Cambo-les-Bains, Espelette, Halsou, Itxassou, Jatxou, Larressore, Louhossoa, Souraïde, Ustaritz) est échue depuis le 31 décembre 2023. Afin de maintenir les actions mises en place répondant à des besoins repérés (la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, l'animation de la vie sociale, la parentalité, le logement, l'accès aux droits et au numérique, l'accompagnement des familles, le handicap), il est nécessaire de la renouveler pour la période 2024/2027 selon le projet de convention ci-annexée.

La présente convention vise à définir le projet stratégique global du territoire à l'égard des familles, ainsi que ses modalités de mise en œuvre. Ce projet est établi à partir d'un diagnostic partagé tenant compte de l'ensemble des spécificités du territoire.

Elle a pour objet :

- D'identifier les besoins prioritaires sur les communes figurant en annexe 1 de la présente convention ;
- De définir les champs d'intervention à privilégier, au regard de l'écart offre/besoin ;
- De pérenniser et d'optimiser l'offre des services existante, par une mobilisation des cofinancements (annexe 2) ;
- De développer des actions nouvelles permettant de répondre à des besoins non satisfaits par les services existants (annexe 3).

Le Conseil municipal, ouï l'exposé de M. Goytino et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la Convention Territoriale Globale (CTG) entre la CAF et les autres collectivités partenaires ;

AUTORISE M. le Maire à effectuer toutes les démarches afférentes et à signer la Convention Territoriale Globale du pôle territorial Errobi, ci-annexée ainsi que toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait conforme :

Véronique CADEPOND-LARRONDE

Saioko idazkaria



Christian DEVEZE

Maire de Cambo-les-Bains

Kanboko Auzapeza

